

LE DÉPUTÉ GUY DISLEAU, de SAINTE-OUENNE

FUT UN PIONNIER DE L'AGRICULTURE ET DES MUTUELLES

" Salle du Député Disleau " (la salle des fêtes), " rue du Député Disleau " (la rue principale) : le nom de cet ancien Parlementaire est forcément familier aux habitants du bourg de Sainte-Ouennne... Mais savent-ils exactement quelles furent la vie et l'oeuvre de ce personnage célèbre ? Les hasards des recherches généalogiques m'ont amené à m'intéresser à sa biographie... J'ai découvert ainsi que sa grand-mère Marie-Louise Desavire était une Béceleusienne issue d'une famille très connue (son père Jean-Marie Desavire avait été Maire de notre commune au moment de la révolution), et que Auguste Disleau, père du futur député, avait sans doute dû faire face à de sérieux problèmes familiaux pour lui donner son nom...

Quand on cherche quelqu'un, en généalogie, la première chose à faire est évidemment de consulter son acte de naissance. Et là, première surprise : à la date du 30 mars 1853, dans les registres d'état-civil de Sainte-Ouennne, je découvre la déclaration, par Auguste Thomas Disleau, propriétaire, âgé de 47 ans, d'un enfant de sexe masculin " *qu'il reconnaît pour son fils naturel, de lui déclarant, et de Demoiselle Marie Parles, auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms de Guy Adrien...* "

Cette reconnaissance officielle d'un enfant naturel dénotait déjà un certain courage de la part d'Auguste-Thomas Disleau, châtelain et ancien maire de la commune comme l'avaient été avant lui son père et son oncle ¹ ! Mais une mention avait été ajoutée en marge de l'acte de naissance pour préciser : " *Par acte de mariage célébré à Ste-Ouennne le 12 décembre 1860 l'enfant ci-contre a été légitimé par Thomas Auguste Disleau et Marie ses père et mère* ". Sur cet acte de mariage Auguste Thomas Disleau et Marie Parles indiquent en effet très clairement, à deux reprises, que le 30 mars 1853 il est né d'eux un enfant inscrit à l'état-civil sous le nom de Guy Adrien Disleau. L'enfant avait d'ailleurs signé lui aussi, d'une très belle écriture, l'acte de mariage de ses parents.

Auguste Disleau avait donc épousé Marie Parles alors que leur fils avait déjà près de huit ans... Pourquoi avaient-ils attendu si longtemps pour régulariser leur union ? Un acte de décès de la même époque va nous permettre de le deviner : ils s'étaient mariés **un mois après le décès de la mère d'Auguste Disleau**, Marie-Louise Desavire... Qui, très probablement, s'était opposée de son vivant au mariage de son fils avec Marie Parles...

Car Marie-Louise Desavire descendait d'une longue lignée de seigneurs, notables ou riches propriétaires : le *Dictionnaire des familles du Poitou*, par Beauchet-Filleau, consacre plus de deux pages aux différentes branches des Desavire (ou Desayvre), connues depuis le début du 16^{ème} siècle. On y trouve des avocats au Parlement, des notaires, des officiers, des médecins, des magistrats, et même **un garde du corps de Louis XV** ! Léo Desavire, historien très connu, qui fut Maire et Conseiller Général de Champdeniers, avait des ancêtres communs avec Marie-Louise mais dans une autre branche. Le père de Marie-Louise, Jean-Marie Desavire, qui joua un rôle important dans la commune de Béceleuf au moment de la révolution, était aussi le plus imposé pour la taille et la capitation (donc a priori le plus aisé), et après sa mort, quand sa veuve partagea ses biens entre ses cinq filles (dont Marie-Louise), leur fortune comprenait 16 borderies, 3 métairies, 1 moulin, deux maisons dans le bourg de Béceleuf ² des dizaines d'hectares de terres et de très nombreux titres de rente.

¹ Auguste Disleau avait été Maire de 1830 à 1848, et il devait exercer à nouveau cette fonction de 1865 jusqu'à son décès en 1874. Avant lui son père François Disleau avait été maire de 1801 à 1824 (avec une interruption de 2 ans) et Thomas, frère de François, lui avait succédé de 1824 à 1830.

² Dont probablement celle de la Menoterie. (Selon l'acte notarié de succession, consulté aux Archives départementales).

Le mariage de Marie-Louise avec François Jacques Disleau n'avait pas été une mésalliance car l'époux était le fils de " *Jacques Disleau de la Fragnaye* ³, *fermier de la terre et seigneurie de Sainte-Ouenne* ". Que l'on ne se méprenne pas sur le terme : le " fermier " d'une seigneurie jouissait d'une situation très enviable, il encaissait tous les loyers et multiples redevances et reversait au seigneur une somme forfaitaire, c'était à cette époque un bon moyen de faire fortune. D'ailleurs Jean-Marie Desaivre, le père de Marie-Louise, était lui aussi fermier, de la seigneurie de Pouzay à Béceleuf. François Disleau allait rapidement devenir Maire de Sainte-Ouenne (à 29 ans !), et il exploitait dans cette commune près d'une centaine d'hectares (ce qui devait être considérable à cette époque), autour de son château situé près de l'Eglise.

Mais Marie Parles, la mère de Guy Adrien, n'était que la fille d'un ouvrier maçon venu de la Creuse ⁴, sans fortune, et elle avait 17 ans de moins qu'Auguste Disleau... Il est facile de deviner que Marie-Louise Desaivre avait formellement interdit à son fils, peut-être en le menaçant de le déshériter ⁵, d'épouser cette roturière ! Il leur fallut attendre le décès de la grand-mère pour pouvoir enfin se marier et régulariser la situation de leur enfant.

Député pendant 21 ans

Guy Disleau, enfant naturel légitimé d'Auguste Disleau et Marie Parles, allait devenir l'un des personnages les plus connus et les plus appréciés de notre région, à la fin du 19^{ème} et au début du 20^{ème} siècle.

Il avait fait de brillantes études, d'abord au Lycée Fontanes à Niort puis à Paris. Docteur en droit, avocat au barreau de Parthenay, bâtonnier de l'Ordre, en 1886 il avait été élu conseiller municipal en même temps à Parthenay et à Ste-Ouenne. En 1888 c'est à Niort qu'il était élu, et à nouveau en même temps à Ste-Ouenne. Réélu en 1892 à Niort il avait refusé le poste de 2^{ème} adjoint. En 1900 il décidait de se consacrer à sa commune natale dont il devait être le maire jusqu'à sa mort en 1914. Il fut également conseiller d'arrondissement, puis conseiller général pour le canton de Champdeniers.

En 1893, à l'âge de 40 ans, il se présente aux élections législatives, sous l'étiquette " opportuniste ". Ce terme n'était pas péjoratif à cette époque, c'était le nom du parti de Léon Gambetta, qui luttait contre les conservateurs et s'alliait aux centristes – d'où " l'opportunisme " - pour obtenir le pouvoir ⁶.

Le député sortant, Antonin Proust, ne se représente pas, pour avoir été plus ou moins mêlé au scandale de Panama ⁷. Guy Disleau, candidat aux législatives pour la 1^{ère} circonscription

³ Ce titre " de la Fragnaye " figurait sur l'acte de naissance de François Disleau en 1772, il pouvait passer pour un titre de noblesse alors que ce n'était que le nom d'une propriété, et il fut abandonné au moment de la révolution, les Disleau (tout court) étant de fervents républicains. Seul Thomas Disleau, devenu Maire et chef de famille après le décès de son frère aîné François, signait à nouveau " Disleau la Fragnée " - sans la particule - de 1824 à 1830, sous la Restauration.

⁴ Louis Parles, père de Marie, était né à Fransèches, entre Guéret et Aubusson, une commune connue maintenant par les statues en granit laissées dans un des villages de la commune par un sculpteur autodidacte au 19^{ème} siècle. Les maçons de la Creuse, qui ne pouvaient travailler là-bas l'hiver en raison de la rigueur du climat, venaient nombreux sous nos cieux plus cléments, et se fixaient parfois dans notre région, d'autres familles deux-sévriennes trouvent également dans leur généalogie des ancêtres nés à Fransèches ou dans les environs.

⁵ Le père d'Auguste, François Disleau, époux de Marie-Louise Desaivre, était mort en 1824, avant la naissance de son petit-fils.

⁶ Aux élections législatives de 1885 les " opportunistes " avaient obtenu le plus grand nombre de sièges (200).

⁷ F. de Lesseps, qui avait lancé le projet du canal de Panama, s'était assuré du soutien de plusieurs Parlements et ministres pour lancer en 1888 un emprunt gigantesque, mais la compagnie fut liquidée et la banqueroute ruina près de 800 000 souscripteurs. Les hommes politiques qui l'avaient soutenu furent accusés par leurs opposants de collusion avec la haute finance, le scandale se termina devant la justice et F. de Lesseps fut condamné à 5 ans de prison. Antonin Proust, qui avait été Maire de Niort, secrétaire de Gambetta et Ministre des Arts, devait se suicider en 1905.

de Niort, a pour adversaire Georges Richard ⁸, ancien député (il a été battu en 1888 justement par A. Proust), ancien maire de St-Maixent, ancien secrétaire général de la Préfecture des Deux-Sèvres puis sous-préfet, candidat " républicain radical ". Dans une note " très confidentielle " ⁹ le Préfet de l'époque dit beaucoup de bien de Guy Disleau, " *très loyal, très sympathique, non seulement estimé des populations urbaines mais encore des populations agricoles dont il suit de très près les travaux* ". Il est moins élogieux pour Richard, qualifié de " *boulangiste* " ¹⁰ *timide et manquant de jugement, mais bénéficiant de soutiens politiques qui pourraient le faire élire au premier tour* ". Le Préfet se trompait : c'est Guy Disleau qui est élu, au second tour, par 7456 voix contre 7241 à Richard.

Aux élections législatives de 1898, les deux mêmes candidats sont de nouveau face à face au second tour : Guy Disleau, devenu " progressiste ", est réélu par 7859 voix contre 7852 à Richard ¹¹. Sept voix seulement d'avance ! Comme toujours en pareil cas, le battu d'extrême justesse introduit un recours, mais qui sera rejeté, et du coup Richard abandonnera la politique.

En 1902 Guy Disleau, " républicain ", n'a plus comme adversaire qu'un monarchiste, de Lacoste-Lareymondie. Le maire de Sainte-Ouennne est réélu député avec une très large majorité : 10291 voix contre 5226 à son concurrent.

En 1906, c'est une réélection triomphale : 11182 voix contre... 46 à son adversaire ! ¹²

En 1910, puis en 1914, Guy Disleau est de nouveau réélu député de la circonscription de Niort. Vainqueur des élections législatives six fois de suite, il aura ainsi siégé pendant 21 ans à l'Assemblée Nationale, et il aurait pu y rester cinq ans de plus s'il n'avait pas été emporté par la maladie, à l'âge de 61 ans, quelques mois seulement après sa 6^{ème} réélection.

Un précurseur des Mutuelles d'Assurances...

Guy Disleau était avocat, mais également agriculteur, par les 99 hectares qu'il faisait exploiter par son personnel autour de son château de Sainte-Ouennne. Il n'avait certainement pas le temps de manier lui-même la charrue, mais il avait le souci d'aider les paysans à améliorer leurs techniques de production. C'est dans ce but qu'il avait été l'un des fondateurs de la Société Centrale d'Agriculture des Deux-Sèvres, dont il fut longtemps le secrétaire général avant d'en devenir le Président.

C'est cet organisme qui avait créé en 1884, sous son impulsion, le " Stud-book " (livre généalogique) des animaux mulassiers du Poitou. Il avait lui-même installé sur sa propriété une station de remonte pour la cavalerie militaire, une annexe de l'école de Saumur. Pour cette construction très importante (qui comprenait même un théâtre pour le personnel de la station !) il avait dû hypothéquer ses biens et mettre ses finances en péril : dans la note confidentielle de 1893 le Préfet faisait d'ailleurs allusion à " *des bruits fâcheux et peut-être justifiés, sur la solidité de sa fortune personnelle* ", ce qui pouvait lui faire perdre des voix aux élections législatives. Nous avons vu qu'il fut cependant élu.

Le député-maire de Sainte-Ouennne fut également l'un des fondateurs, puis le Président, de la Caisse Régionale de Crédit Mutuel Agricole. Au moment de son décès en 1914 il était

⁸ Ne pas confondre ce Georges Richard avec René Richard, qui fut député également mais quelques décades plus tard, et qui était le frère de Mme Chauvin, institutrice à Béceleuf.

⁹ Plus de cent ans après, ces notes que le Préfet adressait au Ministre de l'Intérieur avant les élections, ne sont plus confidentielles, elles peuvent être consultées aux Archives Départementales des Deux-Sèvres.

¹⁰ Le boulangisme était le parti du Général Boulanger, regroupant de 1886 à 1889 les opposants au régime Parlementaire.

¹¹ Chiffres extraits de " Histoire du département des Deux-Sèvres ", par Georges Picard (1979)

¹² Le " *Dictionnaire biographique des Deux-Sèvres* " (1907) indique que ce concurrent n'ayant obtenu que 46 voix est " M. Antomochi, monarchiste ". En réalité, d'après M. Montoux, il s'agissait de " M. Antomarchi, un pasteur d'une localité de la Vienne se présentant comme " socialiste-humanitaire " et ne faisant aucune campagne, ce qui explique qu'il soit parfaitement inconnu des électeurs, sauf peut-être de quelques protestants de la circonscription ".



Le député Guy DISLEAU



La station de remonte et le château en arrière-plan

aussi le Président de l'Association Centrale des Laiteries Coopératives des Charentes et du Poitou à Surgères. Dans l'historique de cet organisme, publié en 1929, on peut lire que " *Guy Disleau, député des Deux-Sèvres, Président de la Laiterie coopérative de Sainte-Ouenne, a joué un rôle prépondérant comme vice-président de l'Association avant de la présider quelques mois seulement, ayant été emporté prématurément par la maladie. C'est à lui que l'on doit les statuts actuels de l'Association, ainsi que ceux de la Société d'Assurances contre les accidents agricoles* ".

Guy Disleau pourrait d'ailleurs être considéré, a posteriori, comme l'un des premiers précurseurs des Mutuelles d'Assurances, qui allaient faire la fortune de Niort un demi-siècle plus tard. Les Mutuelles Agricoles dites " Mutuelles 1900 " (car elles étaient fondées sous le régime de la loi du 4 juillet 1900) sont en effet les plus anciennes, et au départ, en 1902, il s'agissait seulement de quelques caisses locales, dont le rayon d'action était limité à une ou deux communes. C'est le Député Disleau qui prit l'initiative de créer, **le 7 mai 1909**, une " *Union Deux-Sévrienne des Caisses d'Assurances Mutuelles contre la mortalité du bétail* ", rassemblant dix sociétés locales. Par la suite plusieurs caisses régionales de réassurances furent créées en suivant cet exemple, une pour chaque branche d'assurance. Elles devaient fusionner en 1970, et en 1974 elles devenaient la CRAMA Poitou-Charentes-Vendée, puis GROUPAMA Centre-Atlantique.

En tant que Maire de Sainte-Ouenne il avait été là aussi à l'avant-garde du progrès en faisant réaliser **en 1905 un service communal d'adduction d'eau**, (avant la guerre de 14-18 c'était extrêmement rare dans nos campagnes !), **avec un château d'eau alimenté par... une éolienne pour pomper l'eau !** Et il avait promis que l'eau ne serait installée dans son château que lorsque tout le bourg serait desservi. Les ferrailles pour le château d'eau et l'éolienne avaient été fournies gratuitement par un ami de Guy Disleau, M. Verrouil, qui était directeur des aciéries de Longwy et propriétaire du château de la Paimpelière, sur la commune de Sainte-Ouenne ¹³. Le château d'eau existe encore ¹⁴, au point culminant du bourg près de la maison de M. Claude Bonnin.

En-dehors du domaine agricole et de la politique, Guy Disleau était membre du Conseil d'Administration du Lycée de Jeunes Filles de Niort depuis la création de cet établissement en 1886, dans l'ancien hôtel de la Roulière, rue St-Gelais. C'est encore Disleau qui avait proposé en 1892 de faire construire un immeuble moderne pour abriter le Lycée, et de transformer l'hôtel de la Roulière en école professionnelle. Ces projets du député devaient se concrétiser par le transfert du Lycée avenue de Limoges (où est installé maintenant le Musée d'Agesci) et par la création d'une " Ecole pratique " devenue par la suite le " Collège technique de Niort ", qui fonctionnait encore dans l'ancien hôtel de la Roulière après la seconde guerre mondiale, dans les années 1950 à 1960, avant la construction du Lycée Technique.

Des obsèques grandioses

Une œuvre aussi considérable lui avait bien sûr attiré de très nombreuses sympathies, notamment dans les communes rurales, mais également quelques adversaires, et sa dernière campagne électorale, en mai 1914, l'avait quelque peu traumatisé, mais il avait encore triomphé...

Il devait s'éteindre quelques mois plus tard : dans son édition du 8 novembre 1914, le journal " *Mémorial des Deux-Sèvres* " consacrait presque toute une page à son décès, survenu à l'hôpital de Niort le vendredi 6 novembre 1914, et à sa carrière.

L'invitation au service funèbre prévoyait des obsèques toutes simples, sans fleurs ni couronnes : elles furent en réalité grandioses, et le *Mémorial des Deux-Sèvres* les relatait très longuement dans son numéro du 11 novembre 1914. Dans le journal du 10 novembre

¹³ La famille Verrouil possédait également le château de la Brumaudière, plus proche du bourg de Sainte-Ouenne, où elle est encore représentée.

¹⁴ Il est protégé en tant que refuge d'une colonie... de chauve-souris.



Guy GILLARD-DISLEAU dans le bureau de son grand-père



Le château des DISLEAU à Sainte-Ouene
(photos Guy Fourré)

un petit encadré avait précisé que " **La cérémonie a été civile, non par la volonté du défunt qui avait négligé de régler ce détail, mais par décision ecclésiastique, M. Disleau ayant voté la loi de séparation** ". L'autorité religieuse punissait ainsi, au moment de sa mort, le député républicain qui s'était prononcé en faveur de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, en 1905...

Cela ne devait pas empêcher une foule considérable d'assister à la cérémonie. Les honneurs militaires étaient rendus par un escadron de dragons en armes, et de l'hôpital jusqu'à la barrière de Fontenay, le " modeste char funèbre de la deuxième classe " (selon la volonté du défunt) fut suivi par tous les avocats, avoués et huissiers, **en robes** ; un sénateur, trois députés, le Président du Conseil Général, le Préfet, le Général commandant d'armes, le maire de Niort, le Président du Tribunal et le procureur de la République, et de très nombreuses autres personnalités.

Une partie de ce cortège suivit le convoi funèbre, **à pied, pendant trois heures, de la barrière de Fontenay jusqu'à Sainte-Ouenne**, où devait avoir lieu l'inhumation. Malgré la volonté du défunt qui aurait voulu éviter tout discours, M. Théodore Girard, sénateur, ancien ministre (de la Justice), ne put s'empêcher d'évoquer, au cimetière, les mérites du défunt, " dont la carrière politique avait été marquée au coin d'une fière indépendance et d'une haute probité ".

Après sa mort et du fait de la guerre, la station de remonte qu'il avait fait construire fut fermée, et ses biens furent vendus aux enchères (sauf le château). Mais selon son petit-fils, la population de Sainte-Ouenne lui vouait une telle reconnaissance que des meubles mis en vente furent achetés par des habitants du bourg pour être redonnés aussitôt à ses descendantes !

Son petit-fils habite toujours à Sainte-Ouenne

Guy Disleau avait épousé en 1890 Louise Elisabeth Gillard, née en Gironde, fille d'un Officier vétérinaire en garnison au Quartier Duguesclin à Niort (la mère de Louise, Mathilde Plasse, était également fille d'un vétérinaire de Niort, très réputé). Guy et Louise avaient eu deux filles, Louise Adrienne et Madeleine. La première, née en 1891, devait épouser en 1924 Robert Gillard (même nom patronymique que le père de Louise mais pas de la même famille), tandis que Madeleine restait célibataire : elle allait créer à Paris un atelier de broderie de luxe.

Robert Gillard et Louise Disleau ont eu deux enfants, Pierre, né en 1925, décédé ; et Guy, né en 1928 en Gironde. Ce dernier, après la mort de sa mère en 1965, a été adopté en 1971 par sa tante Madeleine Disleau, ce qui lui permet de perpétuer le nom de son grand-père, il s'appelle officiellement Guy Gillard-Disleau.

Après avoir exercé la profession de chef de centre de pompiers en Gironde, où il était spécialiste de la lutte contre les incendies de forêts, il est revenu prendre sa retraite à Sainte-Ouenne. Avec son épouse Nadine, née Boyreau, ils ont restauré et ils entretiennent magnifiquement le château familial, tout proche de l'Eglise de Sainte-Ouenne, et le parc de deux hectares qui l'entoure. C'est une propriété très discrète, qui s'ouvre par un porche sur la rue... du Député Disleau. De l'extérieur on n'aperçoit que le toit à pans coupés de la tour d'escalier polygonale, formant l'angle intérieur du corps de bâtiments disposés en équerre.

Cette vieille demeure date de la fin du Moyen Age. Elle appartenait en 1660 à Françoise Tiraqueau, puis à son époux Charles de Baudéan-Parabère, gouverneur de Niort. Leur fille Suzanne de Baudéan, duchesse de Navailles, la transmit à son tour à sa fille la duchesse d'Elboeuf. C'est le Dr Jean-Jacques Guillemeau qui la vendit en 1782 à Jacques Disleau de la Fragnée¹⁵, arrière-grand-père du député Guy Disleau. Six générations de Disleau ont donc habité et occupent encore ce château depuis plus de deux siècles.

¹⁵ Jacques Disleau devenait propriétaire du domaine en 1782, mais il en était déjà le régisseur (fermier) depuis au moins dix ans, d'après l'acte de naissance de son fils François en 1772.

Guy Gillard-Disleau a ainsi le privilège, rare, d'être domicilié dans une rue portant le nom de son grand-père, le député Guy Disleau, qui ne fut pas seulement une personnalité locale mais un véritable précurseur et bienfaiteur de toute notre région.

Guy Fourré

Sources

- Archives Départementales des Deux-Sèvres (ADDS) : registres d'état-civil, notes confidentielles du Préfet au sujet des élections législatives, et dossier des procès-verbaux d'élections transmis à la Préfecture (cote 3 M 13/123)
- *Mémorial des Deux-Sèvres* - Editions des 8/11 et 11/11/1914
- " *Essai d'histoire municipale de Niort - I - de 1848 à 1914* ", par André Texier, Editions du Terroir
- Montoux M. : " *Béceleuf à la veille de la Révolution* " - Orcanye, n° 2, 1994
- Atlas " *Châteaux, manoirs et logis - les Deux-Sèvres* " (1^{ère} édition, 1991), édité par l'Association Promotion Patrimoine (devenue " Patrimoines et médias ").
- *Dictionnaire historique et généalogique des familles du Poitou*, 1^{ère} édition, par H. Beauchet-Filleau et feu Ch. de Chergé ; et seconde édition, par H. et Paul Beauchet-Filleau (1896)